



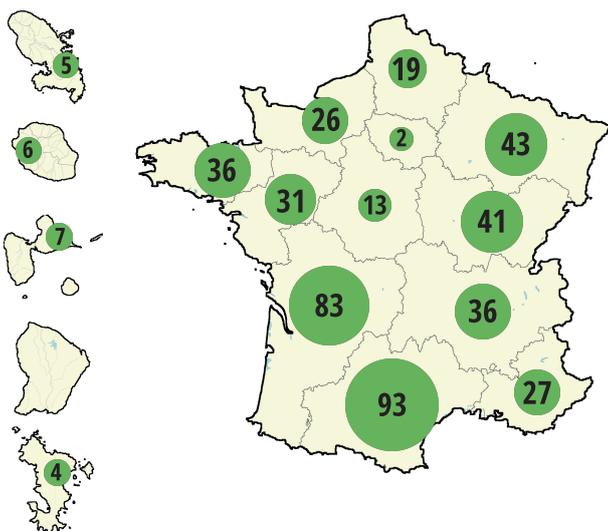
# ÉTAT DES LIEUX DES GIEE EN 2018

La dynamique de création des Groupements d'intérêt économique et environnementale (GIEE) se poursuit : au 31 janvier 2018, la France compte 477 GIEE, soit 105 de plus qu'en 2016, regroupant environ 7500 exploitations et 9000 agriculteurs.

Les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine restent celles qui comptent le plus de GIEE mais les croissances ont été plus fortes en 2017 dans d'autres régions comme Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté ainsi que dans les départements d'Outre-mer. Les régions du grand bassin parisien sont moins dotées, ce qui s'explique notamment par le fait que les orientations de production en grandes cultures, qui y sont dominantes, sont sous-représentées dans les GIEE.

Une centaine de nouveaux GIEE a pu bénéficier de financements en 2017 issus du compte d'affectation spécial développement agricole et rural, à hauteur de 1,7 million d'euros au niveau national

Nombre de GIEE par région



Mayotte : 4	Corse : 5
Guadeloupe : 6	Provence-Alpes-Côte d'Azur : 27
Martinique : 7	Auvergne-Rhône-Alpes : 36
Réunion : 4	Bourgogne-Franche-Comté : 41
Bretagne : 36	Grand-Est : 43
Normandie : 26	Centre Val-de-Loire : 13
Pays de la Loire : 31	Ile-de-France : 2
Nouvelle-Aquitaine : 83	Hauts-de-France : 19
Occitanie : 93	

## Quelles sont les caractéristiques des GIEE ?

→ **Au total, plus de 9 000 agriculteurs sont impliqués.** La taille des collectifs varie entre une petite dizaine et plus de 100 agriculteurs, avec **une moyenne autour d'une vingtaine d'exploitants agricoles par GIEE.** Dans de nombreux cas, des partenaires non-agriculteurs, comme un lycée agricole, font également partie du collectif.

→ **Toutes les productions sont représentées** (y compris l'apiculture ou les productions végétales spécialisées comme l'arboriculture ou les plantes aromatiques, plantes à parfum et médicinales) ; **le plus souvent, divers types de systèmes de production sont présents au sein d'un même GIEE.** Plus de 60 % des projets concernent l'élevage, environ un quart concernent les grandes cultures. De nombreux projets associent des exploitations d'élevage avec des exploitations de cultures.

→ **Les territoires de mise en oeuvre sont variés du point de vue de leur échelle** (de la commune à la région) et de leur nature : communauté de communes, petite région agricole, aire d'alimentation de captage ou zone vulnérable, zone AOP ou AOC, parc naturel régional...

→ **Une très grande diversité d'acteurs du développement agricole et rural s'est mobilisée pour porter ou accompagner ces GIEE.** On trouve en particulier : le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole), les groupes de développement tels les GDA (groupes de développement agricole), GEDA (groupes d'étude et de développement agricole), CETA (centres d'étude techniques agricole), GVA (groupements de vulgarisation agricole), le réseau des CIVAM (centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), des groupements d'agriculture biologique, des coopératives, des ADEAR (associations pour le développement de l'emploi agricole et rural), d'autres associations à vocation agricole, des associations à vocation environnementale, des bureaux d'étude...

→ **Les partenariats noués par les GIEE – que ce soit au sein du collectif ou en dehors de celui-ci – sont très nombreux et très divers.** En plus des acteurs du développement agricole, sont également bien représentés : les établissements de l'enseignement agricole, les instituts techniques et organismes de recherche, les filières, les coopératives, les collectivités territoriales, les établissements publics à vocation environnementale comme les agences de l'eau, les associations environnementales...

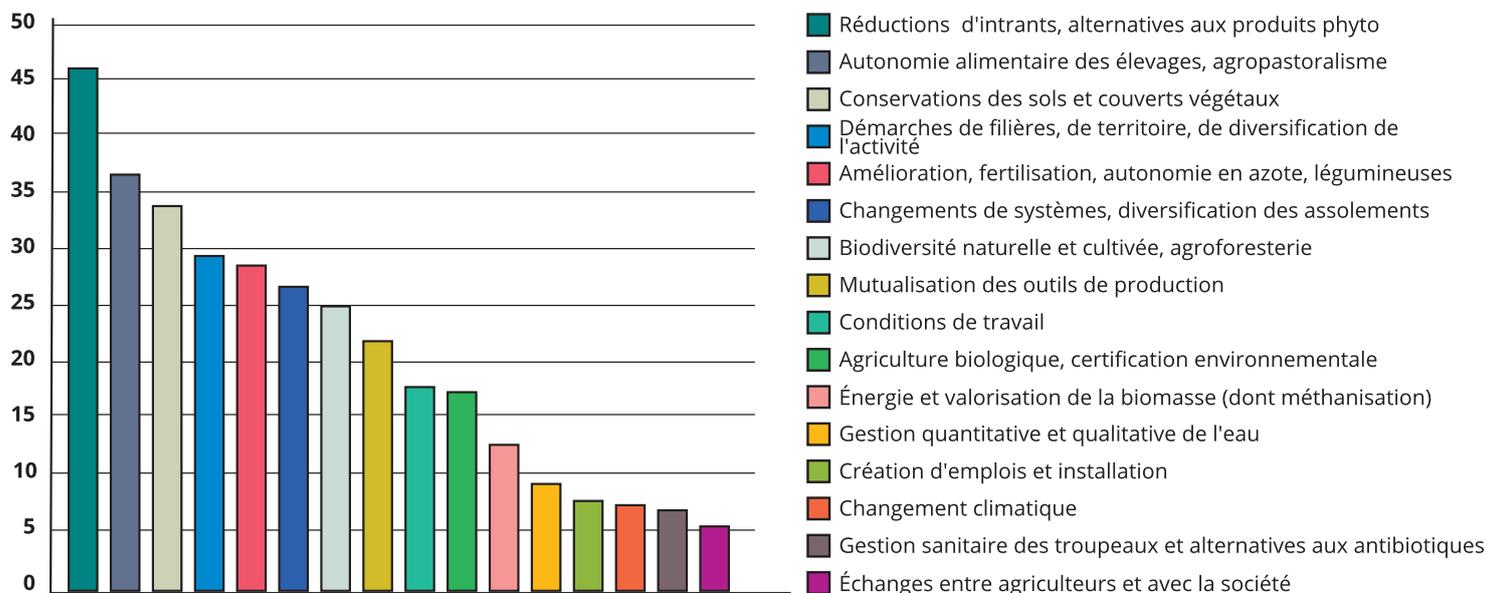
→ **Focus sur les chambres d'agriculture : parmi les acteurs les plus impliqués, on trouve les chambres d'agriculture.** Elles animent ou accompagnent techniquement plus de 40 % des projets. Par ailleurs, elles interviennent comme partenaires et/ou comme structure d'appui pour la capitalisation des résultats et expériences dans environ 70 % des projets. ●

# Quelles sont les thématiques de travail des GIEE ?

→ En moyenne, les GIEE travaillent sur 4 thématiques différentes, ce qui indique une importante transversalité des approches, à la base de la démarche agro-écologique.

→ La thématique la plus fréquemment citée est la réduction d'intrants et le recours aux alternatives aux produits phytos (46 %) suivie de l'autonomie alimentaire des élevages et agropastoralisme (37 %) et de la conservation des sols et couverts végétaux (34 %).

## Part des GIEE, en pourcentage, travaillant sur les thématiques listées



## Les thématiques les plus fréquentes varient selon les orientations de production :

→ **en grandes cultures (environ 110 GIEE)** : conservation des sols et couverts végétaux (55 %), réduction d'intrants, alternatives aux produits phytos (54 %), changements de systèmes, diversification des assolements (49 %) ;

→ **en élevage et polyculture élevage (environ 280 GIEE)** : autonomie alimentaire des élevages, agropastoralisme (55%), réduction d'intrants, alternatives aux produits phytos (39%), amélioration fertilisation, autonomie en azote, légumineuses (38%);

→ **en viticulture et arboriculture (environ 60 GIEE)** : réduction d'intrants, alternatives aux produits phytos (72 %), biodiversité naturelle et cultivée, agroforesterie (48 %), démarches de filières, de territoire, de diversification de l'activité (30 %) ;

→ **en horticulture-maraîchage (environ 30 GIEE)** : agriculture biologique, certification environnementale (89 %), démarches de filières, de territoire, de diversification de l'activité (63 %), réduction d'intrants, alternatives aux produits phytos (47 %).

Pour en savoir plus, consulter le site internet dédié aux GIEE, qui vous permettra de les localiser facilement et de mieux les connaître : - <http://www.giee.fr>

